



L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, suite à la convocation transmise M. Robert MANDRAND, Maire.

Présents : M. MANDRAND Robert, M. BOYET Yves, Mme COURT Martine, M. RODRIGUEZ Frédéric, Mme BROCHUD Aurélie, M. SERMET Patrick, Mme ROCHE Mireille, M. BOUVIER Hervé, Mme LE GALL Nicole, M. MOLLARD Raphaël, M. MARTIN Patrick, Mme BARON Monique et M. BARDIN Alain.

Excusées : Mme MIGUET Arlette, (procuration donnée à M. MANDRAND Robert) et Mme TEDESCO Muriel.

ORDRE DU JOUR

Lecture et signature du compte-rendu du 14/10/2022.

I-Délibérations

1)- Mise en concurrence des contrats d'assurance de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats d'assurance de la Commune, auprès de la SMACL arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

La Commune est assurée auprès de la SMACL pour les contrats suivants :

- Dommages causés à autrui
 - Dommages aux biens
 - Véhicules à moteur
 - Protection juridique de la Commune
 - Protection mutuelle des élus, des fonctionnaires et des agents publics non titulaires.
- Il indique que la Commune a réglé 8 484, 59 € T.T.C. à la SMACL pour l'année 2022.

Afin de renouveler ces contrats, 3 prestataires ont été mis en concurrence :

- M.M.A
- Groupe Sagesse AXA
- SMACL, pour le renouvellement du contrat.

M. le Maire présente l'analyse comparative des garanties, franchises et les tarifs associés :

- ↳ La SMACL propose un tarif annuel global de **7 431 € sans franchise et de 6 624 € avec franchise**, comprenant un contrat prenant en charge les élus, les agents et leurs véhicules lors de l'utilisation respective dans le cadre de leur mandat ou de leur travail.
- ↳ Le groupe Sagesse AXA propose un tarif de 11 660 € avec franchise
- ↳ La compagnie MMA propose un tarif de 14 462 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- De valider l'analyse des offres conformément aux tableaux présentés,
- D'autoriser M. le Maire à signer les contrats correspondants avec la SMACL. Les contrats seront souscrits jusqu'au 31 décembre 2028. Durant cette période, les contrats pourront être résiliés annuellement moyennant un préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier.
- De prévoir et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

2) - Etat de l'assiette 2023 – Délivrance et martelage d'une coupe de bois

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après :

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

MM
RAT
T-R
J.B.
NLG
PS
Rho
Y.B.
M.C.
M.S.
M.C. AB

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			Déli - vrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré		
9 FC BEAUVOIR DE MARC	AMEL	42	0,85	/	2023	2023		X					Bois façonnés
12 FC BEAUVOIR DE MARC	AMEL	13	0,28	/	2023	2023		X					Bois façonnés
17 FC BEAUVOIR DE MARC	SF	358	1,75	/	2023	2023						X	Délivrance : affouages

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

¹ Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

¹ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

A noter que l'aménagement de BEAUVOIR-DE-MARC est échu depuis 2020 et que la commune souhaite son renouvellement.

Mode de délivrance des Bois d'affouages :

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. MANDRAND Robert, Maire

M. BOYET Yves, Adjoint

M. SERMET Patrick, Conseiller municipal

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3) - Coupes de bois – tarif

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, la délivrance par l'office national des forêts de la coupe de bois n°342 à Molèze, effectuée en 2022.

Cette coupe comprend 9 lots à la vente pour la saison 2022/2023. Elle s'étend sur une surface de 1ha 75, comprend un volume de 426 m³, estimé à un prix de 3 360 €.

Par ailleurs, l'abattage du bois devra se faire entre le 10 décembre 2022 et le 15 avril de l'année suivante. La remise en état de la coupe et la vidange des bois sera faite dans l'été 2023.

Monsieur le Maire indique que la commission bois a procédé au marquage et à l'évaluation de ces lots suivant la densité de bois de chacun.

Les lots ont été estimés au tarif suivant :

Numéro de lot	Prix
1	370 €
2	370 €
3	400 €

Handwritten notes and signatures:
 - Top left: "4B"
 - Middle left: "FR" with signature "AB"
 - Bottom left: "PM"
 - Bottom center: "NLE"
 - Right side: "PS" with signature, "AB", "mc AB"
 - Bottom right: "Pto"
 - Page number: "2/5"
 - Date: "14/11/2022"

4	400 €
5	400 €
6	400 €
7	320 €
8	320 €
9	380 €
TOTAL	3 360 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de valider les propositions de tarifs de la commission bois.

La répartition des lots aura lieu par tirage au sort entre les affouagistes inscrits le jeudi 08 décembre 2022 à 18h.

Le bois devra être coupé pour le 15 avril 2023.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

4) Autorisation de stationnement d'un camion de vente pizza

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de stationnement de :

Madame LESNE Bénédicte épouse PAYA, gérante d'un commerce ambulancier de restauration rapide : fabrication de pizzas, food truck, vente de boissons.

Elle sollicite un emplacement avec l'électricité sur la place du village.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE ce commerçant à s'installer les mercredis sur la place du village (emplacement à préciser avec l'agent technique), sous réserves qu'il fournisse en mairie tous les documents administratifs permettant de contrôler qu'il satisfait aux obligations générales requises pour l'exercice de cette activité.

Il devra également s'acquitter en mairie d'un droit de stationnement et d'indemnisation pour l'électricité de **24 € mensuel à compter de l'installation**. (soit 6 €/ jour de présence). Le commerçant présentera son planning de présence afin que soit calculé le montant dû chaque mois.

Les sommes correspondantes seront imputées sur le compte 70321 du budget (*droit de stationnement et de location sur la voie publique*).

Le pétitionnaire veillera à conserver l'emplacement en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

5) Demande de subvention de l'Espace Formation des métiers de l'Artisanat

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'Espace Formation des Métiers de l'Artisanat de l'Isère qui accueille 1 élève domicilié sur notre commune. Elle sollicite une aide afin de proposer à ces jeunes de bénéficier d'actions visant à les sensibiliser à l'entrepreneuriat, à l'environnement ou encore à développer des ateliers à vocation éducative et a contribué à leur insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette demande,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 50 € (cinquante euros) à l'Espace Formation des Métiers de l'Artisanat de l'Isère.

Le montant de cette subvention sera imputé sur le compte 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

6) Attribution d'une subvention à la MFR le village

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que la Maison Familiale Rurale le village à St André-le-gaz, sollicite une subvention pour aider au financement des projets éducatifs et pédagogiques.

1 élève est domicilié sur notre commune.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention de 50 € (cinquante euros) à cet établissement.

PS

M

PH

FR

AB

3/5

2010

Y B

[Signature]

[Signature]

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 (*subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*).

7) - Attribution d'une subvention à la MFR DE CHAUMONT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que la Maison Familiale Rurale de Chaumont à Eyzin-Pinet, sollicite une subvention pour aider au financement des projets éducatifs et pédagogiques.

2 élèves sont domiciliés sur notre commune.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention de 100 € (cent euros) à cet établissement.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 (*subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*).

8) – Demande de subvention de l'association LOCOMOTIVE

Cette association accompagne les enfants atteints de leucémie, de cancer et leur famille. Elle est basée auprès du CHU Grenoble-Alpes. Elle demande une subvention afin de les soutenir dans leur projet.

Avis défavorable du Conseil municipal.

9) – Information concernant une décision de virements de crédits

En raison de l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement au compte : 6411 – « Personne titulaire » compte-tenu des mouvements de personnel et du paiement du solde de tout compte (solde compte épargne temps) de Mme DUSSART Mireille (parti en retraite au 1^{er} septembre 2022 et Mme BERTHON Catherine départ en retraite au 1^{er} décembre 2022), il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de 9000 € du compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement au compte 6411 – Personnel titulaire.

II – Devis pour le remplacement de velux à l'école maternelle

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise JULLIEN pour le remplacement d'un velux sous le préau de l'école maternelle.

L'entreprise JULLIEN propose 2 variantes :

- ↳ Soit l'installation d'un velux grand confort avec vitrage feuilleté conforme aux bâtiments recevant du public au prix de 4074 € T.T.C.
- ↳ Soit la pose de tuiles en verre au prix de 2 718 € T.T.C.

Le conseil municipal souhaite qu'une demande de devis soit faite auprès de l'entreprise TRUCHET à ROCHE.

II- Informations diverses

- **Le 02 décembre 2022**, aura lieu la soirée de la Marianne d'or à St Jean-de-bournay, organisée par les 10 communes adhérentes à la police municipale intercommunale. Tous les conseillers municipaux sont invités, il est également possible d'inviter les Beauvoisards désignés « Voisins solidaires »
- **Destruction des nids de frelons asiatiques**, afin de limiter la propagation de ces nuisibles, la Communauté de Communes et le Département ont mis en place une plateforme de signalement de la présence de nids et assurent la prise en charge des frais de destruction des nids.
- **Fibre optique**, le déploiement s'est arrêté pour rattraper les malfaçons sur les zones récemment desservies. La fibre devrait être installée sur notre Commune fin 2024 pour être opérationnelle en 2025. Des prestataires ont été sélectionnés pour tester ce qui existe.
Concernant les lignes téléphoniques, il convient de lister celles qui sont détériorées.
- **IME**, il faudra leur demander d'effectuer l'entretien des talus.

III. Urbanisme

• Demande de déclaration préalable :

- **DP 038 035 22 10031**, de INOGREEN pour M. BESSE Christian au 407 Chemin du Fouilleux, pour la pose de panneaux photovoltaïques. Une demande d'avis a été faite auprès de l'Architecte des bâtiments de France le 10/10/2022

- **DP 038 035 22 10032**, de ECO HABITAT ENERGIE pour 354 C Chemin de cul de bœuf, pour la pose de 16 panneaux photovoltaïques.

PM

AM

FR

JB

4/5

NLG PS

AB

AB

AB

AB

AB

14/11/2022

- **DP 038 035 22 10033**, de M. LAVENTURE DARIVAL Michel 523 Chemin des granges, pour une extension de 18.02m² pour faire une chambre 5.30m x 3.40m. Une demande d'avis a été transmise à SPSE le 28/10/2022.
- **-DP 038 035 22 10034**, de M. FORNELLI Franck 20 Chemin des 3 vallées, pour la construction d'un abris non clos. Une demande de pièces complémentaires a été transmise le 08/11/2022, pour connaître la surface de l'abri + courrier des voisins donnant leur accord.
- **DP 038 035 22 10035**, de M. JACQUIER Rodolphe 1497 route de Vienne, pour la construction d'une piscine 21m² profondeur max 1.20m. Une demande d'avis a été transmise à GRT GAZ et SPSE le 28/10/2022.
- **DP 038 035 22 10036**, de M. FRATTINI Victor 617 Chemin de chasse, pour l'aménagement de l'ancien poulailler en petite dépendance 20m². Une demande d'avis GRT GAZ a été transmise le 08/11/2022.
- **DP 038 035 22 10037**, de M. BOUCHON Lionnel La fontaine, pour la création d'ouverture et la rénovation des débords de toit et gouttières. Une demande d'avis GRT GAZ a été transmise le 14/11/2022.
- **DP 038 035 22 10038**, de Mme OLAGNON Anaïs 5 chemin des granges, pour la démolition d'un mur en pisé et la reconstruction du mur en moellons. Une demande d'avis a été faite auprès de l'Architecte des bâtiments de France le 14/11/2022. Un arrêté de voirie a été délivré le 14/11/2022, pour autoriser le stationnement et la fermeture de la voie pendant les travaux.

IV- Compte-rendu de réunion

- **Conseil d'école du 08 novembre 2022**, des travaux sont à prévoir :
 - Pose d'une multiprise à l'école maternelle, d'un détrompeur de prise (simulation prise de terre) ;
 - déboucher le lavabo de la garderie ;
 - Augmenter le volume de la sonnerie du portail élémentaire (modification de la mélodie si possible) car on ne l'entend pas quand il y a des retardataires ;
 - Augmenter le volume des alarmes élémentaire et maternelle (Peut être un gyrophare en salle de motricité : à confirmer)
 - Porte coupe-feu, besoin et comment l'améliorer ?
 - Serrure de la porte de liaison avec la maternelle qui est toujours difficile
 - Enlever le verrou qui vient d'être mis sur la porte incendie en PS/MS liaison avec la cour
 - Débit internet insuffisant maintenant qu'il y en a l'usage, box 4G
- **Retour inspection de la voirie**
 - Le radar pédagogique, sera prochainement installé aux lieudit les granges.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 13 décembre 2022 à 18h30.

The page contains several handwritten signatures in various colors (blue, purple, brown). Some are clearly legible, such as 'Bouge' in blue, 'le galb' in purple, and 'de Paul' in brown. Others are more stylized or scribbled.